



# LA PRÉVENTION au quotidien

FICHE N° 122 ▶ OCTOBRE 2009 ◀

## LE TRAVAIL EN EXTÉRIEUR AU FROID

Le travail en ambiance froide implique une exposition prolongée ou non à une température inférieure à 5°C avec des effets directs sur la santé. La sensation de froid n'est pas strictement liée à la température mesurée, elle peut être accentuée par différents facteurs (mouvements de l'air, vent, humidité). Il convient donc de prendre des mesures en période hivernale.

### LES EFFETS SUR LA SANTÉ

- \* Pathologies aiguës locales : engelures, gelures.
- \* Pathologies aiguës généralisées : hypothermie.
- \* Troubles chroniques : respiratoires (rhinite, sinusite, laryngite, bronchite, asthme).
- \* Révélation de troubles latents : troubles circulatoires, cardiaques, allergiques et respiratoires.
- \* Affections rhumatismales.
- \* Risques liés à la perte de dextérité.
- \* Troubles de la conscience.
- \* Coma.
- \* Décès.



Pour toute information  
complémentaire,  
n'hésitez pas à  
contacter



le service  
hygiène & sécurité,

**Magali TEILLIER**

☎ 02.51.44.10.37

**Solange POIRAUD-BIGAS**

☎ 02.51.44.10.21

✉ : [prevention@cdg85.fr](mailto:prevention@cdg85.fr)

### LES MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES

- \* Pas de valeur seuil ou plancher dans le code du travail.
- \* L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents en y intégrant les conditions de travail (art L4121-1).
- \* L'employeur est tenu d'aménager les situations de travail extérieures de manière à assurer dans la mesure du possible, la protection des agents contre les conditions atmosphériques (art R 4225-1).

L'employeur doit :

- ⇒ ÉVALUER LES RISQUES
- ⇒ PENSER « ORGANISATION DU TRAVAIL »
- ⇒ PENSER À DES MESURES TECHNIQUES
- ⇒ CHOISIR DES E.P.I. ADAPTÉS
- ⇒ FORMER/INFORMER
- ⇒ ASSURER UN SUIVI DES AGENTS EXPOSÉS



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MAISON DES COMMUNES

65, rue Kepler - BP 239 - 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex - Tél. 02 51 44 50 60 - Fax 02 51 37 00 66  
E-mail : [maison.des.communes@cdg85.fr](mailto:maison.des.communes@cdg85.fr) - Site internet : [www.cdg85.fr](http://www.cdg85.fr)



## L'ÉVALUATION DES RISQUES

- \* Lors du travail au froid, certains risques spécifiques se surajoutent aux risques habituellement encourus.
- \* Il est nécessaire d'analyser l'activité de travail réel en prenant en compte les facteurs environnementaux et personnels des agents (à voir avec le médecin du travail si nécessaire).
- \* La transcription de ces résultats doit être fait dans le document unique d'évaluation des risques.
- \* Informer les agents sur ces risques.

## LES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

### MESURES TECHNIQUES

- \* **METTRE À DISPOSITION UN LOCAL CHAUFFÉ** (et non surchauffé) offrant la possibilité de consommer des boissons chaudes et proposant des moyens de séchage des vêtements.
- \* **PRÉVOIR ÉGALEMENT DES ARMOIRES CHAUFFANTES PERMETTANT DE STOCKER DES VÊTEMENTS DE RECHANGE.**
- \* Concevoir des équipements et des outils permettant de travailler avec des gants ou des mitaines.
- \* Mettre à disposition **DES DISPOSITIFS LOCALISÉS DE CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT.**

### MESURES ORGANISATIONNELLES

- \* Planifier les interventions en **FONCTION DES CONDITIONS CLIMATIQUES ET PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES.**
- \* Favoriser le **TRAVAIL EN BINÔME.**
- \* Intégrer les agents dans les **RÉFLEXIONS.**
- \* Porter une **ATTENTION particulière à L'AGENT ISOLÉ** (prise de contacts répétés...).
- \* **LIMITER LE TRAVAIL SÉDENTAIRE.**
- \* **LIMITER LE TRAVAIL INTENSE ET LE PORT DES CHARGES RÉPÉTITIF** (rythmes de travail moins intenses, éviter la transpiration).
- \* Prévoir un régime de pause adapté :
  - ▲ Plus de répétitivité.
  - ▲ Temps de récupération plus important.
  - ▲ Prévoir des abris chauffés + boissons chaudes et un espace de rechange.



## LE CHOIX DES EPI

- \* Préférer **PLUSIEURS COUCHES DE VÊTEMENTS** à un vêtement épais.
- \* **CHOISIR LES E.P.I. LES PLUS ADAPTÉS À LA TÂCHE À EFFECTUER** (certains E.P.I. contre le froid génèrent de l'inconfort, qui peut réduire la mobilité, diminuer la dextérité manuelle... il est nécessaire d'en tenir compte du point de vue de l'organisation du travail).
- \* Assurer une bonne **PROTECTION THERMIQUE DE LA TÊTE** (bonnet ou casque de sécurité avec doublure isolante).
- \* Prévoir des **CHAUSSURES ANTIDÉRAPANTES** et pourvues d'une **BONNE ISOLATION THERMIQUE.**
- \* Prévoir une **TENUE IMPERMÉABLE PAR TEMPS DE NEIGE.**
- \* S'assurer de la **COMPATIBILITÉ DE PORT DE DIVERS E.P.I.**



## LA FORMATION

- \* Former les agents secouristes aux gestes de premiers secours et aux soins adaptés aux troubles occasionnés par le froid.

## LE SUIVI DES AGENTS EXPOSÉS

- \* Conseiller une **ALIMENTATION ADAPTÉE**, leur dire de **CONSULTER LE MÉDECIN** dès un premier symptôme ou en cas d'aggravation d'une pathologie existante.